

Repères pour l'accompagnement des enfants en deuil : les groupes d'entraide

La Fondation de France a organisé en mars 2008 un séminaire de réflexion sur la prise en charge des enfants en deuil au travers de groupes d'entraide. Les experts consultés à cette occasion ont permis à la Fondation de France d'élaborer des recommandations en vue de la mise en place de groupes d'entraide respectant un certain nombre de critères méthodologiques et éthiques.

- Un groupe d'entraide est bénéfique pour aider un enfant traversant une période de deuil. En effet, il permet de :
 - sortir l'enfant de la solitude qu'il ressent et lui faire rencontrer des enfants dans la même situation que lui,
 - maintenir ou recréer du lien avec sa famille. Par exemple, l'enfant peut avoir tendance à se replier sur lui-même pour ne pas attrister ses parents,
 - soutenir les parents qui ne sont plus en capacité d'aider leur enfant, étant eux-mêmes débordés par leur propre souffrance.

- En revanche, l'inclusion d'un enfant dans un groupe n'est pas préconisée dans les situations suivantes :
 - il est impossible d'accompagner les parents dans une démarche parallèle
 - la réalité de la mort n'est pas acceptée par le(s) parent(s) et donc par l'enfant
 - l'enfant est englué dans un non dit concernant le décès du proche (exemple : le suicide est caché)

Les enfants vivant des deuils traumatiques (suicide, meurtre) peuvent être inclus dans un groupe d'entraide dans un second temps, après une prise en charge psychologique individuelle.

Dans le cas où l'entrée dans un groupe n'est pas une réponse appropriée, il faut être capable de proposer une autre modalité d'accompagnement.

Un certain nombre de conditions sont cependant à réunir pour que cet accompagnement dans le cadre d'un groupe d'entraide se réalise en toute sécurité pour l'enfant et pour sa famille.

1- Entretiens préliminaires

- L'inclusion dans un groupe d'entraide ne doit pas être systématique. Des entretiens préliminaires poussés avec la famille de l'enfant, et avec l'enfant lui-même, doivent permettre :
 - de bien comprendre ce que vit et ressent l'enfant,
 - de mieux cerner la demande de soutien,
 - de clarifier la demande des parents et de repérer un éventuel décalage avec celle de l'enfant.

Ceci permettra de définir la prise en charge la plus adaptée aux besoins de l'enfant. Le groupe peut donc être une des modalités de cette prise en charge, n'excluant pas des approches complémentaires.

- Les enfants doivent être en accord avec leurs parents sur l'entrée dans un groupe. Dans le cas d'un parent décédé, l'enfant voudra peut-être savoir si ce parent aurait souhaité sa participation au groupe.
- La participation d'un enfant à un groupe, une fois décidée, doit faire l'objet d'une explication claire aux parents et à l'enfant sur le déroulement et les objectifs de ce dernier – ce qui signifie que les objectifs généraux du groupe, et les objectifs spécifiques de chaque séance, devront être clairement établis au préalable.
- Il est nécessaire d'évoquer avec la famille l'environnement global de l'enfant et de ne pas focaliser uniquement sur l'événement du décès.

2- Inscription dans un réseau

- Il est conseillé que la prise en charge de l'enfant se fasse de manière complémentaire avec les acteurs intervenant auprès d'enfants. Cela signifie qu'un réseau de professionnels et de bénévoles, alliant secteurs privé et public, doit se constituer autour de l'enfant.
- Un travail de sensibilisation est primordial dans les structures de la vie quotidienne de l'enfant (milieu scolaire et péri-scolaire, milieu familial...) sur les signes de « mal-être » d'un enfant, afin de détecter le plus tôt possible des signes alarmants nécessitant une attention particulière.

3- Participation de la famille

- Le(s) parent(s) sont partie prenante de l'accompagnement des enfants. Il est donc nécessaire de le(s) faire participer à ce processus.
- Les parents sont souvent assez anxieux de savoir leur(s) enfant(s) dans des groupes et aimeraient savoir ce qui s'y passe. Il est difficile pour eux de confier leur(s) enfant(s) dans une période aussi douloureuse.
Leur intégration dans les démarches entreprises avec les enfants est donc une nécessité. Le soutien à un enfant passe forcément par un soutien à ses parents.

4- L'inclusion dans un groupe

- Il est préférable de ne pas inclure un enfant dans un groupe immédiatement après le décès d'un proche, celui-ci ayant besoin de prendre un peu de recul par rapport à l'événement.
- Les objectifs du groupe et le rôle des animateurs doivent être clairement énoncés au départ afin d'éviter les frustrations et incompréhensions. Les animateurs doivent expliquer aux enfants ce qu'ils font et pourquoi ils font ce travail avec eux. Il est important que les animateurs comprennent clairement les objectifs et les limites de leur intervention, de manière à éviter un arrêt prématuré de la participation d'un enfant.
- Le rythme et la durée des séances sont à déterminer en fonction des objectifs fixés. Il faut absolument qu'un nombre de séances soit défini, et ne pas laisser le groupe évoluer sans but précis.

5- Modalités d'entrée et de sortie d'un groupe d'entraide

- Les modalités d'entrée et de sortie doivent être définies. Il convient d'être prudent sur les demandes de sortie du groupe des enfants, qui peuvent provoquer des émotions très violentes. Accepter trop vite sa sortie peut le conforter dans l'idée qu'il n'est pas capable de participer au groupe, renforçant ainsi les éléments négatifs du processus. Le résultat peut être identique si l'enfant est incité de manière inappropriée à rester au sein du groupe.

6- Animation des groupes

- Deux animateurs minimum sont nécessaires pour animer un groupe d'entraide. Chaque animateur doit avoir une solide formation. Qu'il soit bénévole ou professionnel, il doit :
 - avoir fait un travail psychologique sur lui-même, lui permettant de faire face aux émotions brutes, parfois violentes, s'exprimant dans le cadre du groupe,
 - avoir acquis des compétences professionnelles avec les enfants,
 - avoir de l'expérience dans l'animation de groupe,
 - avoir des connaissances sur le deuil des enfants, leurs vécus et leurs besoins.

Le tandem peut se composer d'un professionnel et d'un bénévole.

- Il est nécessaire que les animateurs connaissent leurs limites et soient capables d'identifier un syndrome de stress post-traumatique, évoluant indépendamment du processus du deuil et qui nécessiterait une prise en charge particulière.
- L'animateur doit pouvoir faire évoluer le groupe dans la reconnaissance de la singularité de chacun, tout en utilisant des supports différents d'animation adaptés au vécu des enfants. Cette reconnaissance implique également qu'il n'existe aucune obligation de parler au sein du groupe.
- L'animateur doit être attentif à l'émergence d'une éventuelle aliénation au groupe. Dans ce cas, le risque est que l'enfant demeure figé dans une appartenance identitaire et sociale à une « communauté d'endeuillés ». Il faut alors être capable d'amener l'enfant à dépasser les raisons pour lesquelles il se trouve bien dans le groupe.

7- Supervision et évaluation

- La qualité des animateurs est le point le plus important sur lequel doit s'appuyer un groupe d'entraide. Il convient de bien garantir les compétences et connaissances nécessaires des animateurs et d'avoir recours régulièrement à des supervisions et évaluations de leur travail.

D'où l'importance que les animateurs travaillent au sein d'une structure reconnue, insérée d'un réseau, et garante de la stabilité et de la sécurité des professionnels accompagnant les enfants.

- L'évaluation de l'impact du groupe sur les enfants est à envisager sur un laps de temps à définir.